

Épreuve écrite de langue

Intitulé réglementaire

Une épreuve écrite de langue étrangère consistant en la traduction sans dictionnaire d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec.

Durée : 1 h 00 – Coefficient : 1

Cette épreuve, à présent définie par le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1^{re} classe, reste inchangée par rapport aux sessions précédentes.

L'épreuve est **facultative** : les candidats la subissent s'ils en ont exprimé le souhait au moment de leur inscription.

Les points qui excèdent la note de 10 à cette épreuve facultative s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement pour l'admission.

Le poids relatif de l'épreuve facultative, affectée d'un coefficient 1, augmente, ce qui lui confère un rôle plus important dans la réussite au concours : aussi, il est possible que le jury accroisse légèrement le niveau de difficulté de l'épreuve, par exemple en augmentant de quelques lignes la longueur des textes retenus. Les quatre épreuves obligatoires d'admission (coefficient 7) ont en effet été ramenées à deux (coefficient 4).

À noter que le choix de l'épreuve facultative est définitif à la clôture des inscriptions : cela signifie qu'après cette date plus aucun changement n'est possible.

CADRAGE DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve du concours d'adjoint administratif est identique à celle du concours de rédacteur.

► Une épreuve écrite à partir d'un texte

- Une épreuve écrite

Cette épreuve consiste en la traduction écrite, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, au choix du candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec.

- Un texte court

Les textes sont choisis de manière à ce que leur traduction puisse être effectuée en une heure, le candidat étant jugé non seulement sur sa capacité à comprendre le texte mais aussi à le restituer dans le français le plus correct possible.

À cette fin, les textes comprennent généralement 200 mots environ.

- Un texte d'actualité

Les textes doivent présenter un intérêt pour un futur adjoint administratif et ne pas comporter d'informations périmées. Il peut s'agir par exemple de textes portant sur des problèmes de société, sur l'actualité politique, économique, sociale, extraits d'articles de presse généraliste. On évite ainsi généralement les textes excessivement littéraires qui seraient en décalage avec une pratique contemporaine de la langue.

► Une traduction

• Le niveau requis

S'agissant d'une épreuve facultative, que l'on peut supposer choisie par le candidat parce qu'il maîtrise correctement la langue et pense pouvoir obtenir des points supplémentaires précieux pour l'admission, le niveau d'exigence est relativement élevé ; on peut estimer, en l'absence de tout programme, que le niveau correspond, au concours d'adjoint administratif, à quatre années d'étude de la langue dans le cadre du collège* (au concours de rédacteur, le niveau de langue requis est celui du baccalauréat).

► Les exigences propres à la traduction

La traduction d'un texte d'une langue dans une autre requiert une bonne connaissance non seulement du lexique dans les deux langues, mais aussi des tournures idiomatiques propres à chacune des langues. Une bonne maîtrise de la grammaire des deux langues est également nécessaire pour bien traduire un texte. Enfin, une juste perception, au-delà des mots, de l'esprit même du texte, est indispensable à une bonne traduction.

** en cohérence avec le niveau de titre ou diplôme classé au moins au niveau V désormais requis au concours externe.*

► Le barème de correction

Le barème adopté par le jury de la session 2008 a connu quelques légères modifications, sans que son économie générale soit bouleversée.

Les candidats doivent avoir à l'esprit que l'effort de traduction, même lacunaire, sera valorisé, alors que l'omission sera davantage pénalisée.

De même, l'évaluation privilégiera la compréhension du texte, ainsi que la qualité du français employé (orthographe, grammaire, syntaxe).

Deux grands groupes de fautes donnent matière à pénalisation :

1 – Les traductions non réalisées ou incompréhensibles :

- l'**omission** est une faute grave, puisqu'elle révèle l'évitement coupable d'une difficulté : si l'omission d'un mot est peu pénalisée (– 0,5 point), celle d'une phrase l'est lourdement (– 2 ou 3 points selon la longueur de la phrase). L'omission du titre du texte est également pénalisée de – 1 point ;
- le **non-sens** (– 2,5 points) est une affirmation incompréhensible qui peut aller jusqu'à jeter un doute sur la compréhension de tout ou partie du texte ;
- le **barbarisme** (– 1 point) est une faute de langage par invention involontaire d'un mot inexistant dans la langue.

2 – Les maladresses de traduction :

- le **contresens** (– 0,5 point) aboutit à l'affirmation du contraire de ce qui est énoncé ;
- le **faux-sens** (– 0,25 point) consiste à prendre un mot pour un autre ;
- la **faute de temps est pénalisée de – 0,25 point**, avec un maximum de – 1 point si la faute est répétée plus de 4 fois.

Enfin, sont également pénalisées une **présentation négligée** (– 1 point) et une orthographe défailante (– 1,5 point au-delà de 10 fautes).

En outre, une très bonne compréhension globale du texte pourra conduire les correcteurs, après application du barème pénalisant, à attribuer 2 points supplémentaires.

De même, une expression aisée pourra permettre aux correcteurs d'attribuer une bonification de 1 point supplémentaire.

Aucun candidat n'ayant opté pour l'épreuve facultative de langue en néerlandais, nous ne publions pas de sujet dans cette langue.

SUJET

CONCOURS INTERNE, EXTERNE ET DE 3^{ème} VOIE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE

SESSION 2008

EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE

ALLEMAND

Durée : 1h00
Coefficient : 1

Süddeutsche Zeitung

Polizist ohne Waffe

Der Münchner Jugendbeamte Markus Meißner bringt Schülern bei, mit Gesprächen Konflikte vorzubeugen

Von Tanjev Skhultz

München – In der Mitte des Klassenraums stehen 29 Schüler dicht gedrängt aneinander. Markus Meißner umrundet die seitliche Versammlung und zieht nach und nach die Stühle weg, sodass die Jugendlichen sich immer näher kommen und miteinander den immer enger werdenden Platz teilen müssen, wenn sie nicht aufgeben und absteigen wollen. Ist das ein altherbes Geburtstagsspiel? Oder doch erster Unterricht, und Herr Meißner ein Mathelærer mit einer exzentrischen Methode, den Sinn für Flächen und Räume zu schärfen? Weiter noch. Markus Meißner ist Polizist, Jugendbeamter in München. Seine häufigsten Einsatzorte sind Schulen. Auf den Stühlen sollen die Schüler begreifen, wie wichtig es ist, als Klasse zusammenzuhalten.

Der Beamte Meißner möchte dazu beitragen, dass Jugendliche drogenfrei leben, dass sie nicht die Schulterschulden nicht prügeln und nicht mobben. Meißner ist von Herzen Präventionsarbeiter, das Jagen und Festnehmen von Kriminellen ist seine Sache nicht. Man darf sich diesen Beamten auch nicht in Uniform vorstellen und schon gar nicht mit einer Waffe am Gürtel. Der 39-Jährige, der zwei Töchter hat und in seiner Freizeit gern Motorrad fährt, trägt Jeans, ein blaues Hemd über der Hose und etwas längeres Haar.

Die Jugendlichen sollen lernen, einander zu helfen und sich helfen zu lassen, nicht zuletzt in der Klassengemeinschaft, in der es ja meistens Cliquen und Außenseiter gibt: Wortführer, die den Ton angeben, Unaufällige, die sich zurückhalten, und Schwache, auf denen die Starken herumtrampeln, im übertragenen Sinne oder sogar buchstäblich.

18 März 2008

CORRIGÉ**« Policier sans arme »**

À Munich, Markus Meissner, fonctionnaire en charge de la jeunesse, apprend aux élèves à prévenir les conflits par la parole.

Munich. Au milieu de la salle de classe, 29 élèves sont serrés sur quelques chaises et s'accrochent les uns aux autres. Markus Meissner fait le tour de cet étrange rassemblement et peu à peu, enlève des chaises si bien que les jeunes se rapprochent de plus en plus et doivent partager la place restante, qui devient de plus en plus étroite, s'ils ne veulent pas tomber ni abandonner. S'agit-il là d'un stupide jeu d'anniversaire? Ou bien d'un cours sérieux et Monsieur Meissner est-il un professeur de maths aux méthodes excentriques pour aiguiser le sens des surfaces et de l'espace? Ni l'un ni l'autre.

Markus Meissner est policier, en charge de la jeunesse à Munich. Ses lieux d'intervention les plus fréquents sont les écoles. Sur les chaises, les élèves doivent comprendre combien il est important d'être solidaires en tant que classe.

Le fonctionnaire Meissner voudrait contribuer à ce que les jeunes vivent sans drogues, ne sèchent pas l'école, ne frappent pas et ne harcèlent pas les autres. Meissner est fondamentalement un acteur de la prévention, la poursuite et l'arrestation de criminels ne sont pas son affaire. Il ne faut d'ailleurs pas se représenter ce fonctionnaire en uniforme et surtout pas avec une arme à la ceinture. Cet homme de 39 ans, père de deux filles, qui aime faire de la moto pendant ses loisirs, porte un jean, une chemise bleue sur le pantalon et a les cheveux plutôt longs.

(...)

Les jeunes doivent apprendre à aider et à se faire aider et tout d'abord dans la communauté de la classe où il y a souvent des clans et des exclus : des meneurs qui donnent le ton, des discrets qui se tiennent en retrait et aussi des faibles que les forts piétinent, au sens figuré et même au sens littéral.

Tanjev Schultz

Süddeutsche Zeitung, 18 mars 2008